

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant suspension d'engagement du sapeur 1ère classe Sandra ROUANET du CIS BRASSAC Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales.

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérleure,

VU les certificats médicaux plaçant le sapeur 1ère classe Sandra ROUANET en arrêt de maladie du 30/03/15 au 30/08/15.

CONSIDERANT que le sapeur 1ère classe Sandra ROUANET présente un arrêt supérieur à 90 jours consécutifs,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

## ARRÊTE:

Article 1er: L'engagement du sapeur 1ère classe Sandra ROUANET, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de BRASSAC, est suspendu d'office, du 30 mars 2015 au 30 août 2015.

Article 2: M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

A Albi le :

2 0 JUIL. 2015

П

Le président du conseil d'administration

du SDIS

Michel BENOIT